

# OMPI



SCIT/WG/2/8  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 22 octobre 1999

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

### GROUPES DE TRAVAIL

#### Deuxième session

Genève, 6 - 10 décembre 1999

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTRÉE DANS LA PHASE NATIONALE  
(RÉGIONALE) DES DEMANDES INTERNATIONALES PCT PUBLIÉES  
ACCESSIBLES GRÂCE AU SERVICE DES REGISTRES DE BREVETS D'EPIDOS

*Document établi par le Bureau international*

1. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux, établi par l'Office européen des brevets (OEB) qui l'a communiqué au Bureau international pour diffusion, figure à l'annexe du présent document.
2. Le Bureau international avait demandé à l'OEB d'établir un rapport sur la question dans le cadre de la tâche n° 3 du programme de travail actuel du SCIT.
3. *Le Groupe de travail sur les normes et la documentation est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

**Traduction d'une lettre datée du 5 octobre 1999, référence GP/gh-16/99-INP**

**adressée par :** l'Office européen des brevets – EPIDOS

**à :** M. Y. Takagi, OMPI

**Objet :** Rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant le projet P 25 du PCIPI

Monsieur,

Conformément à votre demande, nous vous adressons en pièce jointe le rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant le projet susmentionné.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé :) Georg Pantoglou  
Directeur  
Programmes de coopération et INPADOC

## **Rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant le projet P 25 du PCIPI "Informations concernant l'entrée dans la phase nationale des demandes internationales PCT"**

### **1. Historique**

À la suite d'une enquête menée par l'OMPI auprès des administrations nationales de la propriété intellectuelle, le Comité exécutif de coordination du PCIPI, à sa dix-septième session, tenue à Genève en novembre 1995, s'est prononcé pour la collecte centralisée et la mise à disposition du public de données indiquant si une demande internationale PCT publiée est entrée ou non en phase nationale dans les pays désignés.

Le Comité exécutif de coordination du PCIPI a chargé l'Agence de l'OEB à Vienne (EPIDOS) de convenir avec les offices nationaux, sur une base bilatérale, des conditions et modalités qui régiront la remise de ces données et, dans un deuxième temps, d'inclure celles-ci dans la base de données EPIDOS/INPADOC existantes.

En septembre 1996, l'OEB a envoyé des lettres d'information aux offices nationaux qui, dans leur réponse à l'enquête, s'étaient montrés disposés à participer au projet. Il y était indiqué quels éléments inclure dans les données communiquées et comment les présenter.

### **2. Point de la situation**

Comme il a déjà été constaté, des données sur l'entrée et la non entrée dans la phase nationale ou régionale existent depuis toujours pour l'OEB et l'Allemagne. La question de la remise de données et du mode de fourniture de celles-ci est réglée pour l'Autriche, la Lituanie, le Canada, les États-Unis d'Amérique (si ce n'est que les données sont remises de façon irrégulière) et le Royaume-Uni.

La situation d'un certain nombre de pays est précisée ci-après :

Autriche : Des données sur l'entrée dans la phase nationale sont fournies régulièrement (tous les mois) via l'Internet et entrées sans problème dans la base de données INPADOC-PRS. Date de la dernière remise de données : septembre 1999.

Lituanie : Des données sur l'entrée ou la non entrée dans la phase nationale sont fournies régulièrement (tous les mois) par transfert de fichier et incorporées sans problème dans la base de données INPADOC/PRS. Date de la dernière remise de données : septembre 1999.

Canada : Des données sur l'entrée ou la non entrée dans la phase nationale sont fournies régulièrement (tous les mois) via l'Internet et incorporées sans problème majeur dans la base de données INPADOC-PRS. Date de la dernière remise de donnée : août 1999.

États-Unis d'Amérique : Des données sur l'entrée dans la phase nationale sont fournies de façon irrégulière via l'Internet et incorporées sans problème dans la base de données INPADOC. Date de la dernière remise de données : juillet 1999.

- Japon : Des données sur l'entrée ou la non entrée dans la phase nationale sont fournies régulièrement (tous les mois) sur cassette. Date de la dernière remise de données : fin août 1999. L'intégration de ces données dans la base de données INPADOC-PRS est interrompue depuis mars 1999 pour cause de problèmes de conversion pour le passage à l'an 2000 que présentent les données bibliographiques japonaises. La fourniture de données sur le PCT ne devrait pas poser de problème une fois que les données bibliographiques seront disponibles dans la base de données INPADOC.
- Royaume-Uni : Des données sur l'entrée ou la non entrée dans la phase nationale sont communiquées régulièrement (chaque semaine) et incorporées sans problème dans la base de données INPADOC. Date de la dernière remise de données : septembre 1999.
- Danemark : En raison de modifications dans le système informatique interne (pour compatibilité an 2000) la fourniture de données relatives aux brevets (données sur le PCT et autres données) sous forme électronique a été remise à une date ultérieure.

### **3. Activités à venir**

Les actions prévues sont les suivantes :

- Japon : Travailler en priorité absolue à la conversion en vue du passage à l'an 2000 des données bibliographiques japonaises, et incorporer l'arriéré des données bibliographiques japonaises afin que l'arriéré de données PCT puisse aussi être incorporé dans la base de données INPADOC.
- Danemark : Rester en relation avec l'Office danois pour obtenir les données PCT dès que possible après que cet office pourra recommencer à fournir des données sur les brevets sous forme électronique.
- Autres pays : Prendre contact individuellement avec les offices de brevets en vue d'intégrer à la base de données PRS les données de ces pays.

[Fin de l'annexe et du document]